Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251127-DEL2025104-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 27 novembre 2025

N° 2025/104

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 10 – de votants 10
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 novembre 2025 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : : M. DEWASMES, M. FUSEL, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme COUTELLIER, Mme DEBORD, M. DUGUE, M. LE FLOHIC.

Absents excusés : Mme MORIN-FREBOURG, Mme DETOC, M. CLOLUS, M. BOISRAME, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme DEBORD est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

7 - Objet : Extension et rénovation de l'école élémentaire, avenant au contrat de contrôle technique bâtiment

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025/52 du 26 mai 2025, le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Qualiconsult pour un montant de 5 550.00 € HT pour la mission de contrôle technique, dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer un avenant à ce contrat pour les missions PS et ATTPS (paramètres sismiques) pour un montant total de 500.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251127-DEL2025104-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Retient l'offre de l'entreprise Qualiconsult pour un montant de 500.00 € HT pour les missions PS et ATTPS (paramètres sismiques) ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de contrôle technique susnommé,
- Indique que les crédits sont inscrits au budget 2025.

ADOPTÉ : 10 voix POUR

A Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 27 novembre 2025

Le Maire,
Pascal DEWASMES

